

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 23 juin 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame BELHADEF

Convocation envoyée le 17 juin 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44

Nombre de présents participant au vote : 33

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de procurations : 5

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	
Madame Claire TOMASELLI		

### **Membres absents :**

Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Monique BAYARD	

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**

**Syndicat Médecins Généralistes de France (MG France) – Organisation du Congrès national à Dijon les 24 et 25 juin – Demande de subvention**

Le Syndicat MG France, principal syndicat des médecins généralistes en France, organise son Congrès national au Palais des Congrès de Dijon les 24 et 25 juin 2022.

Alors que la profession est en pleine mutation et doit s'adapter aux aspirations de la nouvelle génération de médecins pour les encourager à s'installer en médecine générale, ce congrès a pour objet de faire remonter les innovations de chaque territoire et de les partager. L'installation des médecins généralistes est un enjeu important pour garantir à tous un accès aux soins que ce soit en centre-ville ou en rural, celui-ci étant souvent le premier et parfois le seul recours pour les patients en particulier ceux qui sont en isolement social.

A l'occasion de ce congrès, MG France entend promouvoir toutes les solutions existantes ou en cours de développement pour répondre aux attentes de la nouvelle génération de médecins généralistes qui souhaite aujourd'hui travailler en équipe sans pour autant être dans de grandes structures, trouver un travail pour son conjoint(e), une qualité de vie pour ses enfants, de l'interprofessionnalité, un soutien administratif au quotidien, etc.

Ce congrès qui a lieu tous les 3 ans se tient au début d'un nouveau mandat présidentiel soit une opportunité pour MG France de mieux faire entendre ses propositions adaptées à chaque territoire.

Afin de faciliter non seulement l'organisation de ce congrès mais aussi d'attirer le plus grand nombre d'étudiants de la région pour les inciter à réaliser localement leur projet professionnel et enfin de faire découvrir Dijon aux 400 à 500 congressistes attendus, il est proposé que Dijon Métropole apporte à MG France une subvention d'un montant de 5 000 € et qu'une réception soit organisée pour les congressistes en Salle des États le 24 juin au soir.

**LE BUREAU,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'attribuer** une subvention de 5 000 euros au Syndicat MG France pour l'organisation de son congrès national au Palais des Congrès de Dijon les 24 et 25 juin 2022 et qu'une réception des congressistes soit organisée en Salles des États le 24 juin au soir ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2022.

SCRUTIN	POUR : 38	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	